Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 4

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260306-DE2026507-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.
Absents excusés : Mme DECAMP
M. DUPUY
Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2026507– Affectations de résultats de l'exercice 2025 à inscrire en 2026

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	317 669.89 €
Dépenses :	- 263 923.57 €
Résultat net 2025	+ 53 746.32 €

Excédent de Fonctionnement 2024 + 248 465.26 €

Soit un excédent de fonctionnement de 302 211.58 euros affecté au 002.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260306-DE2026507-BF

Section d'investissement

Recettes :		427 979.93 €
Dépenses :	-	629 327.20 €
Résultat net 2025		- 201 347.27 €
Excédent d'Investissement 2024		+ 292 909.99 €

Soit un excédent d'Investissement de 91 562.72 euros affecté au 001.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2025 en 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 06 mars 2026

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 10/03/2026